



Conseil municipal du Vendredi 4 Octobre 2019

Désignation d'une secrétaire de séance : Valérie VALOT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Présents : HUGEDET Didier, VALOT Valérie, VON FELTEN Karl, PAUSET Christophe, THOUILLEUX Gérard, ETIENNE Françoise, BRINGOLD Ludovic, ARNOULD Michael, AUBRY Patricia, GROSJEAN Françoise, RENAUDIN Philippe.

Excusés : GATEY Anne, MIGNOT Fabrice.

11 votants

⊞ ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Cf. document 'CR 08-07-2019' :

Délibération : adopté à l'unanimité.

⊞ CONVENTION COMMUNE-TDS ACCOMPAGNATEUR BUS SCOLAIRE

Madame BARROT assurera la totalité des déplacements pour les 2 communes. Etant déjà salariée de Terres de Saône pour d'autres tâches ménagères assumées dans le cadre scolaire et périscolaire, l'EPCI nous propose de prendre en charge cette tâche afin de n'établir qu'une fiche de salaire et nous demande de valider une convention afin que la commune lui reverse le montant correspondant.

Délibération : adopté à l'unanimité.

⊞ AVANCEMENT DE GRADE EMPLOYE COMMUNAL

Après avis de la CAP du 02 avril 2019, à compter du 03 avril 2019, Monsieur JEREMIE CROCHETET, titulaire du grade d'adjoint technique territorial est nommé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 32 H 00 (IB 356 => IB 374) à l'échelon 5 avec un report une ancienneté de 1 an 4 mois et 2 jours. Nous devons délibérer sur la création d'un nouveau poste correspondant au nouveau grade en lieu et place de l'ancien qui sera fermé ; il est rappelé que cette évolution de grade était prévue et que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2019 (impact financier environ 500€/an).

Délibération : adopté à l'unanimité.

⊞ ACQUISITION PARCELLE AA13

La parcelle AA13 jouxtant la parcelle AA15 (parking de la Ferme saônoise) appartient à madame DUFILS Madeleine et à son fils DUFILS Gérard est désignée bien non défini par les services fiscaux (plusieurs propriétaires et dont les limites ne sont pas clairement définies) ; une première proposition d'acquisition avait été décidée en 2011 (délibération du 19/07/ pour un tarif de 35€ du m²). Je vous

soumets l'éventualité de réitérer cette proposition afin de solder le malentendu concernant les responsabilités engagées au droit de cette parcelle. La commune s'engagerait à céder la partie "parking" incluse dans cette parcelle aux futurs propriétaires de la Ferme saônoise, le reste demeurant domaine privé de la commune ou reclassement domaine public voirie communale.

Le conseil propose d'acquérir les 2 parcelles : la parcelle AA13 coût environ 3000 € (35 € du m² + frais de notaire et géomètre) et la parcelle AA12 coût d'environ 2500 € (30 € du m² + frais de notaire et géomètre).

Délibération : adopté à l'unanimité.

⊗ VENTE BATIMENT FERME SAONOISE

L'acte de vente de l'ensemble des biens dits Ferme Saônoise parcelles AA15, AA 286, AA16 et AA4, local commercial et logements a été signé le lundi 30 septembre 2019 auprès du notaire Maître LAURENT M à Port sur Saône.

Information

⊗ PLU

Nous attendons la réponse de l'Etat quant à l'instruction du dossier "Projet Arrêté" dont le délai d'instruction est de 3 mois (soit à compter du 11 octobre). Mise à l'enquête publique (2 mois) après sollicitation auprès du TA de Besançon d'un commissaire enquêteur.

Information

⊗ CESSION LOGEMENTS HABITAT 70

HABITAT 70 nous fait part de la possibilité d'acquisition des logements situés 12-14 rue de la Piquotte par leurs locataires au regard de la Convention d'Utilité Sociale qu'il a validée.

Information

⊗ Informations et questions diverses

- Nouveau radar près de la coopérative agricole
- Fin de mandat WE du 26-27/10 à Paris : en attente des horaires et du déroulement du WE par mail.
- Bilan du mandat : 27/02/2020 pour déposer les listes.

⊗ **Date du prochain CM** => fin novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.